



olumiant®

(baricitinib) comprimés

Nous avons le plaisir de vous remettre votre carte d'information sur Olumiant®. Elle contient les informations principales sur les risques associés à l'utilisation d'Olumiant® et leur prise en charge. Veuillez lire attentivement la notice avant utilisation.

Cette carte est nominative, elle vous permettra d'informer les autres professionnels de santé impliqués dans votre prise en charge.

Pliez

Pliez

Pliez

Grossesse⁽¹⁾

- Ne prenez pas Olumiant® si vous êtes enceinte ou si vous pensez l'être.
- Utilisez un moyen de contraception efficace pendant le traitement par Olumiant® (et pendant 1 semaine après l'arrêt du traitement).
- Informez immédiatement votre médecin si vous débutez une grossesse (ou si vous souhaitez être enceinte).



Infections⁽¹⁾

- Olumiant® peut aggraver une infection existante ou augmenter la probabilité de développer une nouvelle infection ou augmenter le risque de réactivation virale. Consultez immédiatement votre médecin si vous présentez des symptômes d'infection, notamment :
- Fièvre, plaies, sensation anormale de fatigue ou problèmes dentaires,
 - Toux persistante, sueurs nocturnes et perte de poids. Ils peuvent être les symptômes d'une tuberculose (une maladie infectieuse des poumons),
 - Eruption cutanée douloureuse accompagnée de cloques. Elle peut être le signe d'une infection à zona.



Lipides sanguins⁽¹⁾

- Votre médecin peut vérifier les taux de lipides dans votre sang tels que le cholestérol, pendant le traitement par Olumiant®.



Caillots sanguins⁽¹⁾

- Olumiant® pourrait être à l'origine d'un état favorisant la formation dans votre jambe d'un caillot sanguin, qui pourrait se déplacer dans vos poumons. Informez immédiatement votre médecin si vous présentez un ou plusieurs de ces symptômes :
- Gonflement ou douleur dans une jambe,
 - Chaleur ou rougeur d'une jambe,
 - Essoufflement inattendu,
 - Respiration rapide,
 - Douleur à la poitrine.

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr. Pour plus d'information, consultez la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

PP-BA-FR-0506 - Juin 2020



Carte d'information pour le patient sur OLUMIANT® (baricitinib)

Ce document contient des informations importantes que vous devez connaître avant et pendant le traitement par Olumiant®.

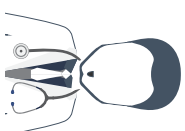
Gardez cette carte avec vous et montrez-la aux autres professionnels de santé impliqués dans la prise en charge médicale ou dans le traitement.

Diffusé sous l'autorité de l'ANSM

- ▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité.

Votre nom : _____

Nom du médecin : _____
(qui a prescrit Olumiant®)



Numéro de téléphone du médecin : _____



www.olumiant.eu

